

bre, et dont chaque membre a une copie devant lui, ainsi que du projet de loi qui est basé sur cette convention. Les membres de cette Chambre ont réellement devant eux tout ce qui est essentiel à la discussion.

M. OLIVER: Je ne veux pas faire perdre de temps à la Chambre, mais je crois que la prétention de mon honorable ami que le compte rendu des négociations ne serait pas nécessaire pour nous renseigner sur les conclusions auxquelles on est arrivé est pour le moins extrême. Bien que ce ne soit pas mon intention de retarder la discussion, je demanderai à mon honorable ami d'avoir quelque considération pour ceux qui n'ont pas eu les mêmes facilités que d'autres, si nous demandons des renseignements que nous aurions pu obtenir en étudiant le rapport.

M. FOSTER: J'avais quelques copies de ce rapport que j'ai distribuées aux honorables membres de la gauche, mais je regrette de n'en plus avoir.

M. OLIVER: Je sais cela.

M. A. K. MACLEAN (Halifax): Avant que la Chambre adopte ce bill en 2e lecture, j'ai quelques observations à faire, et la raison qui m'y engage sont certaines paroles de membres du cabinet prononcées en dehors de cette Chambre, plutôt que les articles mêmes de la convention avec les Antilles qui est maintenant soumise à notre ratification. Ainsi que l'honorable ministre du Commerce et de l'Industrie l'a dit, cette convention ne prête pas à de grandes divergences d'opinion, vu qu'elle est à peu près conforme à la proposition de la commission royale nommée il y a deux ou trois ans, et dont faisaient partie deux membres de l'ancien gouvernement. Je suis certain que de ce côté-ci de la Chambre, on accueillera toujours favorablement toute convention de commerce ou de tarif de nature à rendre les échanges plus libres entre deux pays, particulièrement entre le Canada et les Antilles anglaises, avec lesquelles nous avons depuis très longtemps de très agréables relations commerciales. Nous, de ce côté-ci de la Chambre, approuverons naturellement la convention parce que nous sommes les pionniers dans le développement de relations commerciales plus intimes entre le Canada, les Antilles et toutes les parties de l'empire. J'irai plus loin et je dirai que si l'ancien gouvernement n'avait pas accordé la préférence commerciale à toutes les colonies anglaises, il n'aurait pas été possible de conclure la convention qui est maintenant soumise à cette Chambre.

Les amis du Gouvernement actuel et les journaux qui l'appuient sont trop empressés à s'attribuer tout le mérite de cette

convention avec les Antilles anglaises. Les amis du Gouvernement ont dit, lorsque les négociations se poursuivaient entre les délégués du Canada et des Antilles il y a un an environ, que la réciprocité commerciale avec ces îles était préférable à la réciprocité commerciale avec les Etats-Unis tentée par l'ancien gouvernement. On nous a dit en propres termes que cette convention entre le Canada et les Antilles aurait l'effet de donner plus de force à l'empire qui avait été sérieusement menacé par la proposition de réciprocité commerciale avec les Etats-Unis.

Le ministre du Commerce, pendant sa visite en Angleterre, l'année dernière, a été l'hôte d'une association que l'on appelle "le comité des Antilles". Ce comité est en grande partie composé de représentants des propriétaires des plantations de canne à sucre aux Antilles. Ceux qui l'avaient invité lui ont fait le compliment de lui dire qu'à lui revenait l'honneur de cette convention entre le Canada et les Antilles, et bien que je doive en justice dire ici qu'il s'est défendu de la couronne qu'on lui offrait, il a admis cependant en rougissant qu'il en avait déposé la semence depuis très longtemps, que cette semence avait pris racine mais que d'autres avaient pris soin de sa croissance, et que le résultat était la convention actuelle. Je veux citer quelques passages du discours prononcé par l'honorable ministre en cette circonstance et je ne crois pas qu'il ne soit nécessaire de m'en excuser devant cette Chambre. Après s'être, ainsi que je viens de le dire, attribué quelque mérite dans le succès de cette convention, qu'il avait toujours très sincèrement désirée, il parla du rapport de la commission royale dans les termes suivants:

C'était un rapport très important, et il servit de base à la convention actuelle. Mais d'autres événements eurent lieu dans l'interval, et l'administration qui précéda la nôtre mit le rapport aux oubliettes et proposa une autre politique qu'elle pensait bien plus avantageuse pour le Canada et pour tout le monde. Dans l'excitation et l'empressement qui résultèrent de la proposition de cette nouvelle politique, la convention avec les Antilles fut mise de côté, et je ne dis que la plus simple vérité lorsque j'affirme que si le verdict du 21 septembre avait été différent de ce qu'il a été, il n'y aurait pas eu de convention avec les Antilles anglaises.

Et comme conséquence, sans doute, on aurait vu la dissolution de l'empire et l'extinction du Canada. Mon but en me levant pour parler sur la deuxième lecture de ce bill est surtout de protester contre cette assertion. Elle est fautive, de nature à tromper et indigne d'un homme occupant un poste important dans le Gouvernement de son pays, indigne surtout d'un ministre de la Couronne, et j'ajoute que tout hom-